



Photo : afp

Migrations : le nouveau pacte dévoilé

EUROPE Un nouveau pacte européen sur la migration a été présenté hier par la Commission européenne. L'objectif : éviter la cacophonie entre les pays comme lors de la crise de 2015.

Durcissement sur les renvois des migrants irréguliers, contrôles accrus aux frontières extérieures, accélération des procédures : Bruxelles a dévoilé hier une réforme de l'asile accusée de céder aux pays les plus hostiles à l'accueil des réfugiés. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a défendu un équilibre «juste et raisonnable» entre «responsabilité et solidarité» entre les 27. «Nous devons trouver des solutions pérennes sur la migration», a-t-elle plaidé, soulignant que l'incendie du camp de Moria était «un rappel brutal».

Cinq ans après la crise de 2015, ce nouveau pacte européen sur la migration et l'asile prévoit que les pays de l'UE qui ne veulent pas prendre de demandeurs d'asile en cas d'afflux devront en revanche participer au renvoi des déboutés du droit d'asile depuis le pays européen où ils sont arrivés vers leur État d'origine. Une façon de contourner le refus persistant de plusieurs pays, notamment ceux du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie), d'accueillir des migrants. Bruxelles tire les leçons de

l'échec des quotas de relocalisation décidés après 2015 : le principe d'une répartition contraignante des migrants est donc abandonné.

Règlement de Dublin révisé

«Ça ne marche pas», a réaffirmé mardi le chancelier autrichien, Sebastian Kurz. Très attendu et plusieurs fois repoussé, ce pacte prévoit de «rigoureux contrôles» aux frontières extérieures, de manière à écarter plus rapidement les migrants jugés peu susceptibles d'obtenir une protection internationale, a affirmé le vice-président de la Commission, Margaritis Schinas. Pour eux, la demande d'asile sera traitée à la frontière dans un délai de douze semaines. Surtout, le pacte révisé le principe consistant à confier au premier pays d'entrée d'un migrant dans l'UE la responsabilité de traiter sa demande d'asile. Ce «règlement Dublin», pilier actuel du système d'asile européen, n'a cessé d'alimenter les tensions entre les 27, en raison de la charge qu'il fait porter aux pays géographiquement en première ligne comme la Grèce et l'Italie.

Selon la proposition de la Commission, le pays responsable de la

demande pourra être celui où un migrant a des liens familiaux, où il a travaillé ou étudié, ou alors le pays lui ayant délivré un visa. Sinon, les pays de première arrivée resteront chargés de la demande. Si un État est soumis à une «pression» migratoire et estime ne pas pouvoir assumer la prise en charge des migrants, il pourra demander l'activation d'un «mécanisme de solidarité obligatoire». Tous les États seront mis à contribution, en fonction de leur poids économique et de leur population, explique la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson. Mais ils ont le choix entre accueillir des demandeurs d'asile, «parrainer» le renvoi dans son pays d'un migrant ou aider à la construction de centres d'accueil.

En cas de «crise» similaire à celle de 2015, lorsque plus d'un million de réfugiés avaient pris l'Europe de court, un État devra prendre en charge la relocalisation des réfugiés ou le renvoi des migrants déboutés. Et s'il échoue à renvoyer des migrants dans leur pays d'origine dans les huit mois, il doit les accueillir. Des alternatives jugées irréalisables pour les petits pays, qui n'en ont pas

les moyens, fait valoir une source européenne. Afin d'augmenter et de rendre «plus efficaces» les retours de migrants, la Commission va nommer un coordinateur et «intensifier les négociations» avec les États d'origine ou de transit, a indiqué Ylva Johansson.

Une «Europe forteresse»

L'UE a actuellement 24 accords de réadmission avec des pays tiers, mais «tous ne marchent pas», observe-t-elle. Seulement un tiers des migrants déboutés quittent effectivement l'EU. La situation est très différente de 2015, le nombre d'arrivées irrégulières dans l'UE ayant chuté en 2019 à 140 000. Et si en 2015, 90 % des migrants ont eu le statut de réfugié, aujourd'hui les deux tiers n'ont pas droit à une protection internationale.

Alors que le bateau *Alan-Kurdi* de l'ONG Sea-Eye, avec 133 migrants à bord, faisait route hier vers Marseille, un mécanisme de solidarité est aussi prévu concernant les sauvetages en mer par le nouveau pacte, qui propose de mettre à l'abri des poursuites judiciaires les

ONG sauvant des migrants en mer. Les critiques n'ont pas tardé : la Commission «rapièce un ensemble sans véritable patron, sans structure, sans ossature», indique le spécialiste des questions migratoires Yves Pascau. «C'est un compromis entre la lâcheté et la xénophobie», fustige le chercheur belge François Gemenne, dénonçant «la même logique d'Europe forteresse», tandis que l'ONG Oxfam accuse la Commission de «s'incliner devant le gouvernement anti-immigration». «Ce nouveau pacte institutionnalise la honte. Il n'empêchera ni les nouveaux drames ni le maintien de camps indignes (...) La Commission s'est couchée devant Orban et consorts», abonde l'eurodéputé Damien Carême (Verts). L'eurodéputée Nathalie Colin-Oesterlé (PPE, droite), elle, s'inquiète de l'absence d'«un système permettant d'étudier les demandes d'asile en amont de l'arrivée dans l'UE». Quant aux procédures expressives aux frontières, elles alarment l'ONG Caritas Europa, qui redoute «une dilution des garanties juridiques (des migrants) et des détentions accrues».

Alerte rouge sur une partie de l'Europe

CORONAVIRUS Les restrictions liées à l'augmentation des cas de coronavirus se durcissent dans de nombreux pays européens. En France, Marseille va voir ses bars et ses restaurants fermer.

La pandémie de Covid-19 a déjà contaminé plus de cinq millions de personnes en Europe, où la France a emboîté le pas à l'Angleterre hier et a durci les restrictions dans sa capitale et plusieurs autres grandes villes. Au total, 5 000 421 cas ont été recensés en Europe pour 227 130 morts, selon un comptage réalisé par l'AFP hier. Un autre seuil symbolique avait été franchi la veille aux États-Unis avec plus de 200 000 morts du Covid-19.

Sur le Vieux Continent, plus de 380 000 nouveaux cas ont été déclarés ces sept derniers jours, soit le plus grand nombre d'infections recensées en une semaine dans cette région depuis le début de la pandémie. Cette hausse du nombre des contaminations détectées s'explique en partie par la forte augmenta-

tion du nombre des tests réalisés dans certains pays d'Europe, comme en France (plus d'un million de tests par semaine).

Bruxelles à contre-courant

Face à une remontée en flèche du taux d'incidence du virus dans la métropole d'Aix-Marseille (sud-est) et en Guadeloupe (Antilles), les autorités françaises ont annoncé hier soir des mesures plus strictes, avec notamment la fermeture totale des bars et des restaurants à partir de samedi, pour au moins deux semaines. Onze autres métropoles, dont Paris, ont été placées en «zone d'alerte renforcée», ce qui implique notamment la fermeture des bars à partir de 22 h et la limitation des

ventes d'alcool. Déjà mardi, au Royaume-Uni, le pays le plus endeuillé du continent, le Premier ministre Boris Johnson avait annoncé de nouvelles restrictions : les pubs et les restaurants, dans lesquels seul le service à table sera autorisé, fermeront dès 22 h en Angleterre et le télétravail sera à nouveau encouragé. Ces mesures seront en place «peut-être six mois», a avancé Boris Johnson, avertissant que faute de progrès, il faudrait «inévitablement agir de manière plus drastique». En Espagne, un des pays européens les plus touchés, la région de Madrid, qui y est redevenue l'épicentre de la pandémie, va annoncer demain l'extension des mesures de restriction de la liberté de circulation à d'autres zones afin de tenter de freiner les contagions. Près d'un mil-

lion d'habitants de la capitale espagnole et de sa périphérie ont interdiction depuis lundi de quitter leur quartier, sauf pour des raisons bien précises : aller travailler ou étudier, se rendre chez un médecin, répondre à une convocation d'ordre légal ou encore s'occuper de personnes dépendantes. La région a demandé l'aide de l'armée pour réaliser des tests et désinfecter les zones les plus affectées. Le port du masque ne sera plus obligatoire partout à Bruxelles à compter du 1^{er} octobre mais «fortement recommandé» pour lutter contre le coronavirus, a indiqué hier une porte-parole du chef de l'exécutif régional. Cette mesure avait été imposée le 12 août sur tout le territoire de la région Bruxelles-Capitale, sans distinction de lieu ni d'horaire, susci-

tant des critiques. L'obligation devrait concerner désormais «uniquement les zones à forte densité», a précisé cette porte-parole, Nancy Ngoma. «Au niveau local, les bourgmestres seront libres de prendre les mesures s'appliquant à leur territoire», a-t-elle aussi souligné, alors que la région compte 19 communes. L'annonce fait suite aux propos de la Première ministre belge, Sophie Wilmès, qui a fait part de l'assouplissement de certaines restrictions anti-Covid afin de s'assurer de l'adhésion de la population à plus long terme. «Le virus est toujours là mais la vie doit continuer», a affirmé Sophie Wilmès lors d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion du Conseil national de sécurité.